



NOTE AUX EXAMINATEURS

MISE EN SERVICE

EPREUVE EP2

BEP – CAP ELECTROTECHNIQUE - SESSION 2002

Intervention technique

Mise en service de la réalisation : Durée 1 heure (temps réel)

Un examinateur par candidat

Les EPI et les mesureurs seront mis à la disposition du candidat. Une tenue de travail, conforme à la UTE 18510 sera exigée. Pour des raisons pratiques, les mesures de continuité se feront à l'ohmmètre.

L'heure précise du début d'épreuve sera inscrite sur le document « Tests de la mise en service ». Sur ce même document, le candidat indiquera son nom, prénom et son numéro.

Le moteur défini lors de l'épreuve de réalisation (moteur type A ou B) sera remis au candidat.

Le candidat ne devra pas dépasser le temps qui lui est alloué (non compris l'attente éventuelle du candidat pour des raisons diverses.)

En cas de non conformité, le candidat pourra, en toute autonomie, dépanner son montage, mais seulement dans le temps imparti.

Par aide aux candidats, on entend :

- Aide à la lecture du document « mise en service »
- Interruption de la démarche du candidat en cas de non respect des consignes
- Interruption d'une manœuvre dangereuse pour lui même ou pour le matériel

Pour les centres ayant un réseau 127/220V la feuille de « tests de la mise en service » sera modifiée.

En cas de dysfonctionnement, l'examineur s'assurera, pendant ou à l'issue de l'épreuve, que la panne n'est pas due à un problème matériel.

A l'issue de l'épreuve, tous les chapitres seront affectés de la note correspondant scrupuleusement au barème. (une feuille personnalisée « barème EP2 : récapitulatif » par candidat)